

Professionalisme

- Adopter une conduite responsable de façon à préserver la réputation et à valoriser l'image de la profession.
- N'accepter que les missions qui relèvent de son champ de compétence et de connaissances.
- Exercer principalement des activités de conseil ou de prestation intellectuelle.

Qualification

- Maîtriser les connaissances fondamentales de son domaine d'intervention et/ou d'expertise.
- Maintenir ses compétences à jour et les développer en harmonie avec les missions acceptées.

Confidentialité

- Appliquer la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de ses missions, c'est à dire ne pas utiliser ni divulguer les informations et résultats des travaux portés à sa connaissance, sans l'autorisation préalable du client.

Respect du client

- Exécuter les missions avec l'implication que le client est en droit d'attendre.
- Refuser d'intervenir sur des missions contraires à l'éthique et/ou aux intérêts mêmes du client.
- Restituer au client tous les éléments d'information lui permettant de prendre ses décisions.
- Respecter les choix et la volonté du client.

Charte du conseil en entreprise suivie par Antoine Choumoff & Associés